

**Type d'accident de la rubriques 2710**  
**Déchèterie aménagée pour la collecte des encombrants,**  
**matériaux ou produits triés et apportés par le public**  
**(Hors casses auto, dépôts de pneus, UIOM, décharges,**  
**centre de tri, de transit, de récupération, d'élimination ou**  
**d'enfouissement de déchets non ouverts au public)**

Base de données ARIA - État au 14/10/2010

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : [srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr)

## Synthèse

***L'accidentologie relative aux déchèteries ouvertes au public rassemble 66 cas d'accidents français parmi les 1484 accidents français relatifs aux « activités déchets » : installations de collecte, traitement, élimination et récupération des déchets - ménagers ou industriels, inertes ou dangereux - enregistrés dans la base ARIA (code NAF 38). Cette sélection d'accidents ne retient pas les installations de collecte, de transit ou de tri de déchets non ouvertes au public. Conformément à la demande, cette synthèse aborde en particulier les accidents dont sont victimes les usagers et les employés en déchèterie, ainsi que les actes de vandalisme ou de dégradation.***

Ces 66 accidents ne représentent qu'une partie faible de ceux liés au secteur d'activité déchets (4,5% des 1484 accidents répertoriés dans ARIA), malgré le fort développement des déchèteries en France et la hausse de leur fréquentation (de 500 à 4000 déchèteries entre 1996 et 2009, +70% de fréquentation entre 1996 et 2002 selon l'ADEME [1]).

Un cas de décès apparaît dans cette sélection (Aria 22765), mais les circonstances de ce décès ne sont pas clairement élucidées.

En ce qui concerne les blessés, 6 accidents ont fait des blessés (8,9% des cas) : le pourcentage d'accidents avec blessés est un peu plus faible que celui de l'ensemble des accidents du secteur d'activité déchets (12 % des cas). Ces 6 accidents ne concernent pas des usagers : 3 des cas avec blessés concernent des employés et 3 des pompiers intervenant sur un incendie :

- **Chute**, 2 cas avec blessés: un employé dans une benne (Aria 24328) et un pompier en cours d'intervention (Aria 31397)
- **Intoxication**, 3 cas avec blessés : 6 employés par de l'H2S (Aria 33703), un enfant scolarisé loin du site par les fumées d'incendie (Aria 37263), deux pompiers et un employé par les fumées d'incendie (Aria 38961)
- **Cause inconnue**, 1 cas : un pompier (Aria 30494)

En revanche, les usagers sont directement à l'origine d'une série d'accidents, principalement lorsqu'ils déposent en déchèterie des explosifs (Aria 6822 20098 20461 23837 34687 35916 36384 37644 38408 39004) ou parfois quand leur voiture prend feu (Aria 3800).

Il convient en outre de signaler plusieurs cas ayant nécessité **l'examen médical d'employés ou sous traitants sur le site, sans hospitalisation** : (Aria 26868 et 27680 : contrôle d'exposition radioactive, Aria 30447 : exposition à des matières dangereuses, Aria 31397 : exposition à des fumées d'incendie)

Plusieurs accidents ont provoqué des perturbations de la vie quotidienne :

- **Évacuation de personnes**: 1 cas avec des employés (risque d'explosion d'obus Aria 23837) et 1 cas avec des riverains (Aria 37263 : 1300 enfants évacués à cause des fumées d'incendie)
- **Perturbation de la circulation par la fumée des incendies** : 2 cas (Aria 15090 et 38961)
- **Coupage de lignes électriques** : 2 cas (Aria 37263 et 38961)

Des actes de vandalisme sont aussi répertoriés (5 cas, soit 7,5% des cas retenus), ce qui est dans la moyenne des actes de malveillance à l'origine des accidents de la base concernant le secteur d'activité déchet (115 cas, soit 7,7% des cas d'accident de ce type d'installations). Ces actes de vandalisme en déchèterie provoquent essentiellement des incendies (4 cas sur les 5 recensés), soit 80% des types d'accidents dus au vandalisme, cette proportion est comparable à celle de l'ensemble des installations de ce secteur d'activité (101 incendies parmi les 105 accidents causés par des actes de vandalisme, soit 88% des cas de malveillance). Des cas de vol de matière dangereuse (Aria 30361) ou de métaux (Aria 35698) apparaissent aussi dans cette sélection d'accidents.

Nota :

- Le recensement des accidents dans la base ARIA ne peut être considéré exhaustif : il est possible que des accidents de déchèteries avec atteinte aux usagers ou aux employés n'aient pas été portés à la connaissance du BARPI ; aussi l'exploitation des indicateurs chiffrés mentionnés ci-dessus nécessite-t-elle quelques précautions.

-A toutes fins utiles, il est signalé l'existence de la base « collectivités » de l'ADEME où seraient répertoriés des incidents et accidents de personne se produisant notamment dans les déchèteries classées ou non.

Référence :

[1] [http://www.actu-environnement.com/ae/news/print\\_news.php4?id=7448](http://www.actu-environnement.com/ae/news/print_news.php4?id=7448)

**ARIA 5181 - 06/04/1994 - 43 - POLIGNAC**

38.22 - *Traitement et élimination des déchets dangereux*

Un incendie se déclare sur le site d'une déchetterie. Alimenté par les stocks de cartons, de papiers et de plastiques, il prend rapidement de l'ampleur. D'importants moyens de secours sont mobilisés notamment pour limiter les risques dus aux dégagements toxiques provenant de la combustion des matières plastiques. Le sinistre est finalement circonscrit au bout de 2 h. Des traces d'effractions relevées sur un bungalow administratif accréditent l'origine criminelle de cet incendie.

**ARIA 6822 - 13/04/1995 - 63 - CLERMONT-FERRAND**


38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Les démineurs interviennent dans une déchetterie pour détruire un obus.


**ARIA 9324 - 02/06/1995 - 54 - ART-SUR-MEURTHE**

ZZ.ZZ - *Origine inconnue*

Le sol d'une déchetterie est pollué par le déversement de 700 l d'huile de vidange. Le risque de pollution de la nappe phréatique reste cependant minime. Des barrages sont installés. Des produits absorbants sont utilisés. Le pompage est effectué par une société privée.

       **ARIA 10521 - 04/08/1996 - 25 - BETHONCOURT**


38.32 - *Récupération de déchets triés*

       Dans une déchetterie, le dysfonctionnement d'un séparateur huile/eau qui n'a jamais été vidé et nettoyé, est à l'origine d'un rejet d'huiles de vidange dans la LIZAINÉ en période d'étiage. La faune et la flore sont menacées sur 500 m de rivière. L'administration constate les faits.



       **ARIA 10726 - 25/08/1996 - 25 - FESCHES-LE-CHATEL**

38.22 - *Traitement et élimination des déchets dangereux*

       Des huiles usagées provenant d'un centre de collecte et de tri de déchets recyclables (déchetterie) se déversent dans la FESCHOTTE. La rivière est polluée sur 800 m. Un séparateur huile-eau installé sur le collecteur des eaux depuis 1993 n'avait jamais été vidé. L'administration constate les faits.



**ARIA 11527 - 10/08/1997 - 54 - NANCY**

38.22 - *Traitement et élimination des déchets dangereux*

Un incendie se déclare dans une déchetterie désaffectée.

**ARIA 11731 - 18/09/1997 - 33 - SAINT-DENIS-DE-PILE**

38.22 - *Traitement et élimination des déchets dangereux*

Un incendie dans une déchetterie génère un important panache de fumée.


**ARIA 15090 - 08/03/1999 - 69 - LYON**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Dans une déchetterie, un incendie détruit une trentaine de conteneurs destinés à la récupération de verre. Un épais panache de fumées noires perturbe quelques instants la circulation de l'autoroute A6. Les pompiers déblaient les résidus pour prévenir toute reprise de l'incendie. Une enquête est effectuée.

       **ARIA 16786 - 02/04/1999 - 60 - BEAUVAIS**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

       Des hydrocarbures, provenant du réseau d'assainissement anormalement encombré et sans entretien d'une déchetterie intercommunale, polluent le ru du WAGE et le THERAIN sur 5,2 km.



**ARIA 17801 - 21/05/2000 - 68 - SIERENTZ**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Un feu se déclare de nuit dans l'une des bennes présentes dans une déchetterie intercommunale. Le contenu de la benne n'étant pas totalement identifié, un risque d'explosion est redouté.

**ARIA 18983 - 21/10/2000 - 68 - MULHOUSE**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Un feu de benne se déclare de nuit dans une déchetterie.

**ARIA 20098 - 19/03/2001 - 69 - LYON**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Deux obus datant vraisemblablement de la seconde guerre mondiale sont découverts dans une déchetterie située à proximité d'une piscine municipale. Un périmètre de sécurité est établi durant l'intervention des services de déminage. La police avance l'hypothèse d'une personne peu scrupuleuse qui aurait voulu se débarrasser de ces engins gênants.

**ARIA 20461 - 02/04/2001 - 974 - LE PORT**


38.22 - *Traitement et élimination des déchets dangereux*

Dans une déchetterie industrielle, un feu se déclare dans un stock de palettes en bois, menace le bâtiment de l'établissement avant de s'étendre à une aire de stockage et à des balles de papier entreposées à proximité. Un important nuage de fumée est émis. Une vingtaine de pompiers maîtrise le sinistre. Les installations sont partiellement détruites.


**ARIA 20132 - 24/06/2001 - 42 - FIRMINY**



38.22 - *Traitement et élimination des déchets dangereux*

Un feu se déclare la nuit dans un bâtiment de 70 m<sup>2</sup> abritant une déchetterie

       **ARIA 25917 - 01/03/2002 - 69 - VAUGNERAY**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*


       Dans une déchetterie, un jour de grande affluence, un particulier déverse des bidons d'huile de vidange usagée à côté de la conduite prévue à cet effet. La pollution rejoint l'YSERON via le réseau d'eau pluvial dépourvu de décanteur-déshuileur. L'YSERON est pollué sur 5 km. L'association locale des pêcheurs dépose une plainte à l'encontre de l'exploitant.


**ARIA 22618 - 21/06/2002 - 17 - DOLUS-D'OLERON**


37.0 - *Collecte et traitement des eaux usées*


Un incendie se déclare sur un stockage de bois dans une déchetterie.

       **ARIA 22765 - 28/07/2002 - 56 - ERDEVEN**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

       Les secours interviennent pour éteindre un incendie impliquant des broussailles, une déchetterie et une caravane.


       Une personne décède lors du sinistre.




**ARIA 23837 - 07/01/2003 - 67 - SCHERWILLER**


38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*


Des engins explosifs datant de la dernière guerre mondiale sont retrouvés sur le tapis roulant d'un centre de tri d'une déchetterie. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les 18 employés sont évacués. Les objets sont pris en charge 3h plus tard par le service de déminage de Colmar.

       **ARIA 24328 - 26/03/2003 - 39 - PERRIGNY**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

       Un ouvrier se blesse en tombant dans une benne de 4 m de profondeur dans une déchetterie.





**ARIA 24341 - 29/03/2003 - 18 - SAINT-PALAIS**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Dans une déchetterie, un incendie impliquant 10 000 m<sup>2</sup> d'ordures ménagères et de pneus est contenu par les pompiers à l'aide d'importants moyens hydrauliques.

**ARIA 25026 - 09/07/2003 - 38 - SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Un incendie se déclare dans une déchetterie. Les pompiers maîtrisent l'incendie au moyen de 6 grosses lances.

**ARIA 25019 - 10/07/2003 - 71 - CHAGNY**

38.22 - *Traitement et élimination des déchets dangereux*

Un incendie se déclare dans une déchetterie au niveau d'un casier garni de pneumatiques et de déchets de mousse provenant d'automobiles. Une fumée importante se dégage. La surface en feu est de 1 hectare environ.

**ARIA 25053 - 15/07/2003 - 57 - FLEVY**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Un camion poubelle déclenche la sonnerie d'un portique de détection de radioactivité d'une déchetterie. Environ 1,6 microsievert sont mesurés. Les pompiers vident le contenu du camion pour permettre la reconnaissance des ordures : des couches usagées sont à l'origine de l'irradiation.

**ARIA 25970 - 22/08/2003 - 79 - CHEY**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Un incendie se déclare dans la zone réservée aux déchets végétaux et au bois d'une déchetterie. Le feu se propage ensuite aux arbres de la forêt voisine, sur environ 4 500 m<sup>2</sup>.

**ARIA 26241 - 13/10/2003 - 86 - MIGNE-AUXANCES**

*38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un incendie se déclare vers 13h30 au coeur d'une montagne de pneus usagés (20 t) dans une déchetterie. A cette heure, le lieu est fermé au public. Le responsable de la plate-forme de compost qui située à l'opposé de l'endroit où sont entreposées les vieilles gommages, donne l'alerte. A l'arrivée des pompiers, des flammes d'une dizaine de mètres laissent s'échapper de larges volutes. Le tas de caoutchouc est noyé sous une tempête de neige carbonique. Il s'agit d'une mousse polymère qui favorise l'extinction en formant un film entre l'air et les pneus. Le feu est éteint en 1 h. Un acte de malveillance semble être à l'origine du sinistre, c'est la 4ème fois en 2 ans. Les pneus sont stockés dans la déchetterie jusqu'à une certaine quantité puis envoyés dans des centres agréés de recyclage. L'exploitant dépose une plainte auprès du commissariat. Une importante quantité d'eau s'est écoulée emportant de nombreux résidus de combustion. Pour éviter toute infiltration, cette eau souillée est pompée dans l'après-midi.

**ARIA 27680 - 09/02/2004 - 13 - GARDANNE**

*82.99 - Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.*

Un déchet radioactif hospitalier (pansement, seringue... en contact avec un produit radioactif ?) est détecté dans un compacteur de déchets pénétrant dans une déchetterie. Le véhicule est isolé par un périmètre de sécurité. Les mesures réalisées sont très largement en-dessous des seuils de sécurité. Par précaution, le chauffeur du camion fait l'objet d'un suivi médical. Le produit radioactif dont la demi-vie est de 8 j, sera enfoui selon la pratique habituelle.

**ARIA 27742 - 08/03/2004 - 79 - THOUARS**

*38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un feu se déclare dans une benne 'à tout venant' dans une déchetterie. La benne est détruite malgré l'intervention des pompiers et des employés.

**ARIA 26868 - 03/04/2004 - 26 - ROUSSAS**

*38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un camion-benne déclenche un portique de détection de radioactivité en entrant dans une déchetterie. Après reconnaissance au moyen d'une sonde gamma, 4 sacs contenant des couches et des gants médicaux sont isolés. Les contrôles effectués sur le personnel et le véhicule se révèlent négatifs.

**ARIA 26883 - 05/04/2004 - 66 - CANET-EN-ROUSSILLON**

*38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un feu se déclare sur 15 000 m<sup>3</sup> de compost dans une déchetterie.

**ARIA 27645 - 26/07/2004 - 60 - CREPY-EN-VALOIS**

*38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Dans une déchetterie, un gaz odorant et irritant pour les yeux est émis d'une benne contenant des gravats et des déchets divers pollués. L'établissement est fermé au public durant l'intervention des secours, les déchets étant évacués dans un conteneur mis à disposition par l'exploitant.

**ARIA 27979 - 15/08/2004 - 84 - VILLELAURE**

*38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Un feu se déclare sur 250 m<sup>2</sup> de déchets d'un volume de 150 m<sup>3</sup> dans une déchetterie.

**ARIA 28449 - 30/10/2004 - 85 - LA CHATAIGNERAIE**

*38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Une fuite sur un bidon d'huile de 300 l (70 % végétale et 30 % de vidange) se produit dans une déchetterie. L'hydrocarbure se répand sur le sol, traverse une voie privée, rejoint un regard à 7 m puis est rejeté dans un champ via une buse, à 100 m de la rivière. Les pompiers alertés, établissent un périmètre de sécurité et épandent un produit absorbant.

**ARIA 29113 - 03/02/2005 - 66 - PERPIGNAN**

*38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux*

Un feu se déclare sur des débris dans une fosse de réception d'une déchetterie. Les pompiers maîtrisent l'incendie et protègent les bâtiments administratifs à proximité. Les dégâts concernent la peinture et la structure métallique de l'équipement. L'origine de l'incendie reste indéterminée.

**ARIA 29483 - 22/03/2005 - 60 - SAINT-MAXIMIN**

*38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Une benne contenant 10 m<sup>3</sup> de déchets de dégrillage provenant du curage d'un réseau d'égouts déclenche l'alarme du portique de détection de radioactivité d'une déchetterie. Conformément à la procédure établie, le personnel isole la benne en établissant un périmètre de sécurité et en la recouvrant d'une bâche de polyane. Une société spécialisée devra localiser et identifier précisément la source de radioactivité.

**ARIA 31484 - 22/04/2005 - 26 - BUIS-LES-BARONNIES**

*38.11 - Collecte des déchets non dangereux*

Le 21/04, vers 23h, un incendie se déclare dans une décharge illégale de 200 m de long sur 20 m de large entre l'OUVEZE et un chemin communal qui la surplombe. La décharge n'étant pas arasée depuis de nombreux mois, les difficultés d'accès ne permettent pas aux pompiers d'arroser le feu avant 2 h du matin. Les déchets présents sont de nature très différente. Cette décharge est fréquentée par les artisans qui n'ont pas accès à la déchetterie actuelle et aux personnes qui refusent de trier leurs ordures. Lors de sa visite le 25/04, l'inspecteur des installations classées constate, malgré la présence de fumées prouvant que le feu couve encore, que 2 conducteurs s'arrêtent pour vider leurs déchets pendant qu'un autre récupère des palettes. L'administration propose au Préfet la fermeture du site, sa mise en sécurité et une étude pour le réhabiliter, ainsi que la réhabilitation effective des lieux.


**ARIA 30984 - 15/07/2005 - 86 - MILLAC**


38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Dans une déchetterie, un feu se déclare dans une benne recevant le tout-venant. Les pompiers éteignent l'incendie et sécurisent le site en 1h30.


        **ARIA 30447 - 17/08/2005 - 24 - PERIGUEUX**


38.11 - Collecte des déchets non dangereux


       Les pompiers récupèrent une faible quantité de cyanure de potassium sous forme de paillettes épanchée sur le sol devant une déchetterie. La substance provient d'un carton déposé sur le sol la veille et qui a été placé dans une benne de l'établissement. Une société spécialisée enlève l'ensemble le lendemain. Quatre personnes d'une entreprise de nettoyage ayant balayé le site plus tôt dans la matinée sont contactées pour subir un examen médical.


       **ARIA 30494 - 23/08/2005 - 85 - LA MOTHE-ACHARD**

38.11 - Collecte des déchets non dangereux

       Un feu se déclare sur un stockage de tissus et de mousses dans une déchetterie. L'incendie se propage au bois attendant avant d'être maîtrisé par les secours. Un pompier blessé est hospitalisé pour examens.







**ARIA 30631 - 03/09/2005 - 69 - PIERRE-BENITE**

38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Dans la nuit du samedi au dimanche, divers matériels dont un bidon d'acide et un flacon de cyanure sont dérobés dans une déchetterie. Le flacon de 50 ml de cyanure était stocké dans un conteneur verrouillé regroupant les déchets dangereux ménagers. Ces substances devaient normalement être réorientées vers une usine spécialisée dans la gestion des produits dangereux mais en raison du week-end précédent férié, la déchetterie avait dû les stocker plus longuement. Une enquête est effectuée. De nombreuses effractions portant sur tout ce qui peut être recyclé ou vendu ont déjà été signalées dans cet établissement.


**ARIA 31798 - 10/01/2006 - 86 - POITIERS**

38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Vers 21 h, un incendie se déclare dans 2 bennes à verre d'une déchetterie à la suite d'un acte de vandalisme. Les incendiaires auraient découpé le grillage de clôture pour pénétrer dans l'établissement. Les 2 bennes fondent sous l'effet de la chaleur. C'est le 4ème incendie volontaire dans cette décharge depuis le 18/09/2005.

       **ARIA 31397 - 05/02/2006 - 87 - LIMOGES**

38.11 - Collecte des déchets non dangereux

       Dans une déchetterie, un feu se déclare, dans la nuit du samedi au dimanche, dans un stockage de papiers et cartons de 2000 m<sup>2</sup> prêts à être triés. Un passant, observant de grandes flammes à l'aplomb du bâtiment et d'épaisses fumées, donne l'alerte. Les 25 pompiers mobilisés déclenchent l'alarme anti-intrusion lors de leur arrivée sur le site, ce qui alertera l'exploitant. Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de 5 lances. L'évacuation du reste du stock à l'aide d'engins de manutention permet l'extinction complète de l'incendie. Un salarié, intoxiqué par les fumées lors de cette évacuation, est examiné à l'hôpital avant de regagner son domicile. Un pompier, victime d'une chute lors de l'intervention, est blessé. Les eaux d'extinction sont évacuées vers les séparateurs du site et les fosses des tapis de tri. Le stock de carton du dépôt (1 000 m<sup>3</sup>) est détruit, le bâtiment est principalement endommagé au niveau du bardage : une expertise des charpentes doit être réalisée. Les locaux administratifs et ceux abritant le matériel n'ont pas été impactés, l'activité de l'établissement ne sera donc pas entravée. Une équipe de surveillance des pompiers et un gardien restent sur place jusqu'au lundi matin. Les causes du sinistre ne sont pas connues, elles ne seraient ni d'origine électrique (aucune défaillance constatée), ni d'origine mécanique (absence de machine en fonctionnement). L'exploitant étudie la mise en place d'un plan d'organisation avec les pompiers facilitant leur intervention et la réalisation d'exercices ainsi que la mise en place d'un dispositif de détection/extinction d'incendie.

**ARIA 31539 - 18/03/2006 - 73 - CHAMOIX-SUR-GELON**


38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un stock de 600 m<sup>3</sup> de bois, papier, chiffons et plastiques prend feu dans une déchetterie. Pour circonscrire l'incendie, les déchets sont brassés à l'aide d'engins de chantier. 30 pompiers s'activent pendant 2 h pour éteindre le feu. Les eaux d'extinction sont récupérées dans un bac de rétention de 500 m<sup>3</sup> et les 1 600 m<sup>3</sup> de déchets sont déblayés. Les pompiers effectuent des rondes pour éviter toute reprise du sinistre. L'origine du sinistre n'étant pas connue, la gendarmerie effectue une enquête.


**ARIA 32235 - 15/06/2006 - 86 - SOMMIERES-DU-CLAIN**


38.11 - Collecte des déchets non dangereux


Vers 00h30, dans la nuit du mercredi au jeudi, un feu se déclare sur l'aire de stockage d'une déchetterie. L'incendie embrase 20 m<sup>3</sup> d'ordures ménagères avant d'être maîtrisé par les pompiers.

       **ARIA 32115 - 18/08/2006 - 73 - CHAMBERY**

38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

       Dans une déchetterie, l'alarme d'un portique de détection de radioactivité se déclenche vers 15h45 lors du passage d'un camion transportant 5 t de déchets médicaux constitués principalement de couches culottes (iode). Le chargement est déversé dans une zone protégée. Un paquet de déchets isolés sera pris en charge par une entreprise spécialisée. L'intervention des secours s'achève vers 16h50.





**ARIA 32998 - 13/05/2007 - 89 - VILLENEUVE-LA-GUYARD**

38.32 - Récupération de déchets triés

Dans une déchetterie intercommunale, un feu se déclare vers 1 h sur différentes bennes de stockage contenant majoritairement des pneumatiques et sur un tas mitoyen de pneus. L'incendie se propage à différents bennes contenant des matériaux de classe A. Les

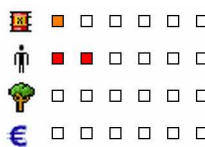


pompiers mettent en place 2 lances pour abaisser l'important flux thermique et éviter toute propagation à un local voisin en ossature bois de 10 m<sup>2</sup> abritant peintures, solvants et batteries. Les secours maîtrisent le sinistre à l'aide de plusieurs lances à mousse après 1h30 d'intervention.

**ARIA 33593 - 09/09/2007 - 66 - SAINT-ESTEVE**

38.22 - *Traitement et élimination des déchets dangereux*

Un feu se déclare vers 17 h dans une déchetterie, l'incendie se propage à l'extérieur du site, détruisant 3 ha de végétation voisine. Aucune victime n'est à déplorer.

 **ARIA 33703 - 05/10/2007 - 55 - BAR-LE-DUC**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Un déversement accidentel d'1 l de produit incommode 6 employés dans une déchetterie. Victimes de migraines, ces derniers sont transportés à l'hôpital. Les pompiers détectent de l'H<sub>2</sub>S. La substance à l'origine des émanations toxiques est ramassée, cette dernière proviendrait de la station d'épuration d'une entreprise.

**ARIA 33975 - 22/11/2007 - 974 - LE TAMPON**

38.22 - *Traitement et élimination des déchets dangereux*

Un feu se déclare vers 11h30 sur des déchets verts en décomposition dans une déchetterie. D'importantes fumées de dégagent et le feu menace la végétation environnante. Aucun blessé n'est à déplorer.

**ARIA 34226 - 04/02/2008 - 37 - SONZAY**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Dans une déchetterie, 6 ampoules radioactives contenant du radium 226 sont découvertes dans une benne de sable. L'origine de ces ampoules est inconnue. Les ampoules, qui n'ont pas été brisées, sont isolées dans un caisson étanche, pour traitement par une société spécialisée. La préfecture indique dans un communiqué que les risques de contamination sont négligeables pour le personnel.

**ARIA 34687 - 30/05/2008 - 68 - COLMAR**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Les démineurs de la sécurité civile interviennent à la suite de la découverte d'une roquette dans une déchetterie.

**ARIA 34783 - 28/06/2008 - 13 - LA FARE-LES-OLIVIERS**

38.21 - *Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un feu de déchets sur plus de 1 500 m<sup>2</sup> se déclare vers 16 h au niveau d'une déchetterie à la suite d'un incendie survenu dans un centre d'enfouissement technique utilisé pour le stockage de déchets d'origine industrielle. L'incendie émet d'abondantes fumées. A leur arrivée, les secours constatent un important panache de fumée noire. Les 40 pompiers mobilisés éteignent l'incendie en 30 min à l'aide de canons à eau, puis procèdent à des opérations de noyage de longue durée. Des engins de chantier dégagent les matières concernées par le feu. Aucun blessé n'est à déplorer.

La fermentation des déchets entreposés serait à l'origine du sinistre.

 **ARIA 35133 - 04/09/2008 - 40 - MORCENX**

38.1 - *Collecte des déchets*

Vers 20h45, une faible quantité de radioactivité est détectée par un portique lors du passage d'un camion contenant des ferrailles dans une déchetterie. L'origine de la source étant inconnue, le lot de déchets est stocké dans un lieu isolé et sécurisé.

La source de radioactivité est isolée le 08/09, il s'agit d'une roche de type granitique qui contient de l'uranium naturel.

Le lendemain, la source est prise en charge par une société spécialisée.

**ARIA 35698 - 27/11/2008 - 02 - BEAUTOR**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*


Lors d'un vol de métaux dans une déchetterie, un feu se déclare dans la soirée sur des conteneurs de pneus et des bennes de déchets. Les malfaiteurs auraient mis le feu avant de quitter les lieux. Vers 22h30, des centaines de pneus brûlent en dégagant une épaisse fumée âcre. Les pompiers protègent les locaux du gardien et éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances dont une à mousse. Au final trois bennes sont endommagées, sans compter le bitume qui se trouve sous l'amas de pneus.

Le cadenas ayant été forcé, l'origine criminelle du sinistre ne fait aucun doute.

**ARIA 35878 - 13/02/2009 - 974 - SAINT-PIERRE**


38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Un feu dans une déchetterie de 2 000 m<sup>2</sup> émet un important panache de fumée vers 12h30. Les pompiers maîtrisent l'incendie le lendemain vers 16h30 avec 7 lances. Ils déblaient les lieux et effectuent des surveillances jusqu'au 16/01.

 **ARIA 35916 - 28/02/2009 - 59 - ROSENDAEL**

38.32 - *Récupération de déchets triés*

Les salariés d'une déchetterie découvrent des boîtes d'acide picrique et des cartouches de fusées de détresse dans un conteneur de déchets. L'exploitant demande l'intervention d'une équipe de démineurs de la sécurité civile pour neutraliser les produits.

 **ARIA 36353 - 24/06/2009 - 01 - SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY**

38.11 - *Collecte des déchets non dangereux*

Une odeur de chlore est constatée vers 14h30 dans une déchetterie, au niveau d'un conteneur d'1 m<sup>3</sup> contenant

divers produits chimiques. L'accès à la déchetterie est interdit au public et les pompiers établissent un lance à mousse en protection. Ils constatent la présence de chlore en granulés provenant de 2 bidons de 20 kg. Les bidons sont isolés puis récupérés par une entreprise spécialisée.

**ARIA 36384 - 29/06/2009 - 63 - CHATELDON**

38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un particulier dépose vers 16h20 un obus incomplet de 30 cm dans une déchetterie. Les gendarmes stockent l'obus dans une cave située sous la déchetterie. Les services de déminage se rendent sur place.

**ARIA 38000 - 09/09/2009 - 17 - ANDILLY**

38.11 - Collecte des déchets non dangereux


Vers 18h30, un particulier se présente dans une déchetterie pour y déposer des gravats lorsque des fumées commencent à s'échapper du moteur de son véhicule. L'extincteur présent sur le site de l'installation ne permet pas de circonscire l'incendie. L'avant du véhicule prend feu et laisse s'échapper les hydrocarbures. Ceux-ci s'épandent sur la voirie et passent dans le réseau de collecte des eaux pluviales de l'installation. Ils sont retenus par le séparateur en fin de réseau mais ils s'enflamment, propageant l'incendie.

Les services du SDIS interviennent en 20 minutes et ne quittent les lieux que vers 20H30. Le véhicule détruit est évacué par son propriétaire le lendemain. L'ensemble des réseaux est nettoyé le surlendemain et remis en eau ; 500 litres d'absorbant ont été utilisés et 6 m3 de liquides souillés récupérés. L'exploitant sera incité à revoir les moyens internes de protection contre l'incendie, ceux présents sur site ayant été insuffisants.


**ARIA 37063 - 25/09/2009 - 22 - ILE-DE-BREHAT**

38.11 - Collecte des déchets non dangereux

Un feu se déclare de nuit dans une déchetterie. Le lendemain, les secours constatent une pollution du sol provenant de 2 fûts remplis d'huiles ménagères. Ils récupèrent les hydrocarbures, installent des barrages à l'entrée de la déchetterie pour éviter un écoulement en mer en cas de fortes précipitations et épandent un produit absorbant. Les services techniques municipaux prennent en charge les déchets. Un élu s'est rendu sur les lieux.

 **ARIA 37263 - 27/10/2009 - 974 - SAINT-LOUIS**

38.32 - Récupération de déchets triés

 Dans une déchetterie, un feu se déclare vers 4h30 dans une cellule de 8 000 m<sup>3</sup> stockant des pneus, de la ferraille et des appareils électroménagers ainsi que dans une cellule de 2 000 m<sup>3</sup> de végétaux ; le surveillant donne l'alerte. Un important panache de fumée se dirige vers le centre ville. Les secours évacuent 1 300 élèves de 4 écoles et d'un lycée et transportent à l'hôpital un enfant intoxiqué. Une ligne électrique de 15 000 V est coupée. Les pompiers rencontrent des difficultés pour l'alimentation en eau car le niveau est bas dans la rivière proche et que le tuyau d'alimentation relié aux unités de stockage d'eau est sectionné. Ils réalisent 2 pénétrantes avec 6 engins de chantier et maîtrisent l'incendie vers 7h45 le lendemain avec 4 lances à débit variable et 2 lances canon. A 18 h, le feu est éteint en surface et il n'y a plus de dégagement de fumée. 30 000 m<sup>3</sup> de déchets sont brûlés sur 4 000 m<sup>2</sup>.

**ARIA 37644 - 28/12/2009 - 05 - GAP**

38.22 - Traitement et élimination des déchets dangereux

Une personne dépose dans une déchetterie une caisse contenant une cinquantaine de bâtons de dynamite et 400 détonateurs. La déchetterie est immédiatement fermée au public et surveillée. Les démineurs évacuent les explosifs le lendemain et les détruisent sur un site spécialisé. Les experts rappellent la dangerosité de la manipulation d'explosifs (transportés par le particulier) et préconisent d'appeler les forces de police lors de la découverte de tels produits.

**ARIA 38408 - 30/01/2010 - 44 - ORVAULT**

38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

Un obus de 37 mm non percuté est découvert dans une déchetterie. Les démineurs récupèrent la munition et la mettent en sécurité pour destruction ultérieure.

**ARIA 38345 - 31/05/2010 - 66 - SOURNIA**

38 - Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

Un feu se déclare dans une déchetterie à 9h30, à proximité de la RD 619. L'incendie se propage à la forêt toute proche. Plusieurs groupes d'intervention contre les feux de forêts sont mobilisés, soit plus de 60 pompiers. A 10h04, le front de feu s'étale sur 150 m et la zone est balayée par un fort vent du nord. Cependant, les rafales plaquent les flammes au niveau du sol, freinant leur propagation. Le feu est fixé à 11h19 et éteint à 13h20 ; 2 ha de chênes verts sont détruits. La surveillance des pompiers prend fin à 16h20.




**ARIA 38582 - 06/07/2010 - 30 - LES ANGLÉS**

38.32 - Récupération de déchets triés

Vers 13h30, un tracker en mission de surveillance "feu de forêt" signale un départ de feu dans une déchetterie et largue un produit retardant. Un deuxième tracker et 4 canadiers sont mobilisés ainsi que des équipes au sol pour combattre l'incendie qui s'étend rapidement à cause d'un vent violent. L'incendie s'approche de la N 100 et menace la zone boisée de 1 000 ha des Issarts ; le panache de fumée est visible depuis Avignon. Le feu est circonscrit vers 15 h ; 4 à 5 ha de garrigue sont détruits. Une douzaine de pompiers reste en surveillance pendant la nuit. Un responsable de la déchetterie, un élu et l'ONF se rendent sur les lieux. Le feu s'est déclaré pour une raison inconnue à proximité de la benne pour déchets végétaux de la déchetterie, alors que l'établissement était vide. Une enquête de police est ouverte.

 **ARIA 38961 - 14/09/2010 - 58 - LA CHARITE-SUR-LOIRE**


38.32 - Récupération de déchets triés


 Vers 13h50, 2 000 m<sup>3</sup> de déchets verts prennent feu dans une déchetterie. Les pompiers déploient 4 lances à eau et  2 engins de la municipalité créent des brèches dans le dépôt de déchets pour éviter la propagation du sinistre. Une  ligne haute tension de 2 000 V est coupée, entraînant des perturbations sur une partie du réseau de la ville.




Nombre d'événements recensés : 66

L'importante fumée noire qui se dégage entraîne l'interruption de la circulation sur l'A 77. Le dispositif est allégé vers 02 h. Deux pompiers sont légèrement intoxiqués et un conducteur d'engin est évacué vers l'hôpital de Nevers.

       **ARIA 39004 - 22/09/2010 - 06 - NICE**

       *38.1 - Collecte des déchets*

       En utilisant une pelle mécanique, un agent d'une déchetterie provoque l'explosion d'un détonateur abandonné dans les encombrants. Les démineurs de la sécurité civiles en récupèrent 169 autres et les détruisent dans une carrière proche. Il n'y a aucune victime.

